

Compte Administratif 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION



PRÉAMBULE

Le compte administratif retrace dans la comptabilité de la commune les opérations d'exécution du budget voté. Il permet donc d'informer les élus et les citoyens sur les réalisations effectuées, de les comparer avec les prévisions initiales, et de porter une analyse sur la situation financière de la commune.

Le compte administratif 2018 concrétise bien le budget voté en 2018 puisque l'arrêté des comptes fait ressortir un taux de réalisation de 97 % des crédits réels votés.

L'exécution du budget 2018 a permis, en outre, de poursuivre le désendettement nécessaire de la commune et de conforter son épargne dans la parfaite continuité des exercices précédents.

Cet élément indispensable au redressement et à la bonne gestion des comptes de la ville permet de maintenir un niveau d'autofinancement optimal qui s'avère d'autant plus utile eu égard au lourd programme d'investissement inscrit au budget 2019.

Le compte administratif 2018 reflète enfin les moyens mobilisés par la ville pour financer ses politiques éducatives, sportives, culturelles, de solidarité et environnementales.

SOMMAIRE

Les chiffres clefs de l'exécution budgétaire 2018	5
Des indicateurs financiers au vert	6
Une section de fonctionnement parfaitement maîtrisée	7
La répartition des dépenses 2018	8
Autres données de l'exercice 2018	9
L'impact du budget annexe	10
L'exécution de la section de fonctionnement	11
Les dépenses réelles de fonctionnement	12
Les recettes réelles de fonctionnement	13
L'exécution de la section d'investissement	14
Les dépenses réelles d'investissement	15
Les recettes réelles d'investissement	16

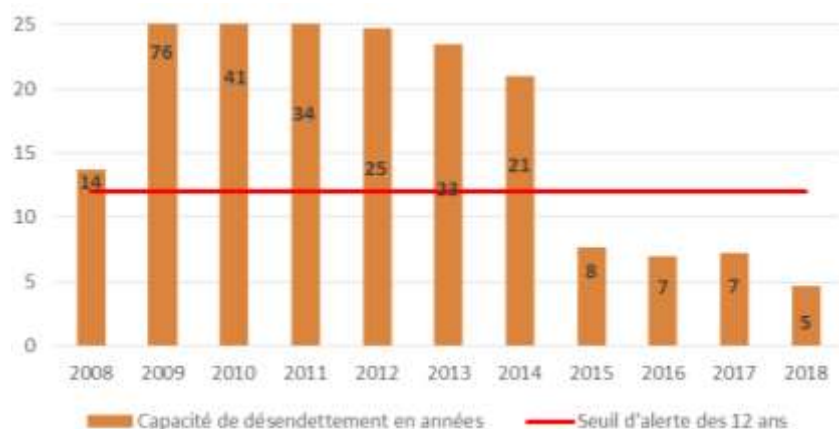


Les chiffres clefs de l'exécution budgétaire 2018



Des indicateurs financiers au vert

Pour la 4^{ème} année consécutive, la dette diminue. Surendettée en 2014, la ville était dans l'obligation d'opérer cette baisse. En parallèle, il était donc indispensable de retrouver des ressources propres suffisantes pour autofinancer les investissements. **La situation financière de la ville au 31 décembre 2018 concrétise ces deux objectifs.**



Un autofinancement renforcé et une dette à nouveau en baisse

L'exécution budgétaire 2018 est marquée par la poursuite d'un fort désendettement et le maintien d'un autofinancement élevé.

La capacité de la commune à autofinancer ses investissements a même augmenté comme en témoigne l'évolution de l'épargne (cf graphique ci-contre).

La dette de la ville atteint quant à elle environ 12 M€. Une baisse de 30 % depuis 2014 était nécessaire et permet à Maxéville de se situer au niveau d'endettement moyen constaté dans les communes de la même strate.

Alors que la capacité de désendettement était régulièrement au-dessus du seuil considéré à risque de 12 ans jusque 2014, elle s'élève au 31 décembre 2018 à 5 ans.

Pour mémoire, le calcul de la capacité de désendettement d'une collectivité est égal au quotient de l'encours de la dette par l'épargne brute.

Une section de fonctionnement parfaitement maîtrisée

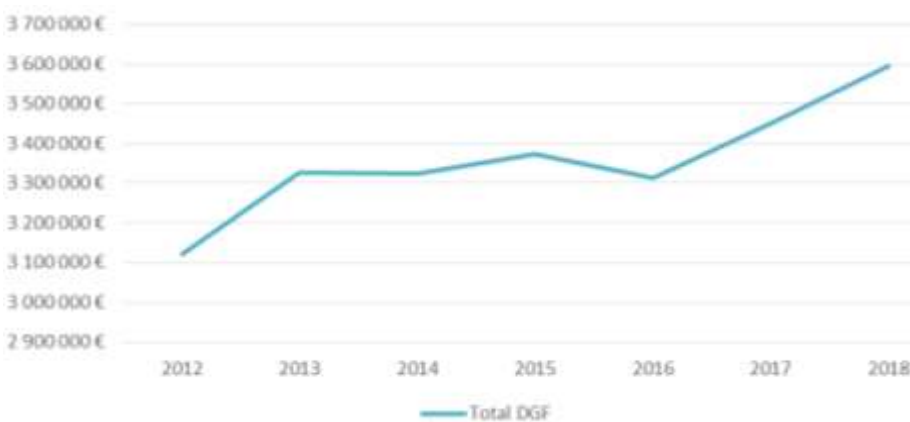
L'exécution budgétaire 2018 démontre une parfaite maîtrise de la section de fonctionnement conformément aux prévisions inscrites au budget. Tandis que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3,6 % par rapport au compte administratif 2017, les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent (-0,1%).



La baisse des dépenses constatée sur l'exercice 2018 s'explique par le retour à un niveau de dépense régulier comparé à l'exercice 2017 qui fut marqué par une forte augmentation en raison principalement d'opérations exceptionnelles (constitution d'une provision et rattrapage et changement de facturation dans le cadre de la répartition des charges effectuée avec Laxou sur le quartier Champ-le-Bœuf).

Une épargne stimulée par des recettes plus dynamiques

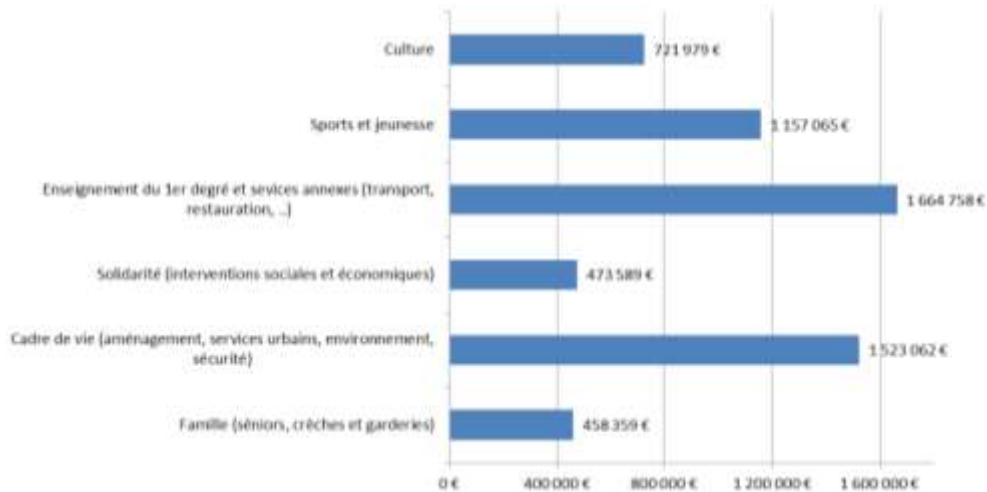
Comme l'indique le graphique ci-dessus, **les dépenses de fonctionnement diminuent plus que les recettes**. Cette tendance permet d'améliorer le niveau d'épargne qui correspond aux ressources dégagées une fois les dépenses de fonctionnement réalisées.



Les recettes réelles de fonctionnement au 31 décembre 2018 ont réussi à se stabiliser par rapport à 2017 grâce à l'enregistrement d'une recette exceptionnelle (indemnité de 300 000 € perçue dans le cadre du jugement favorable relatif à l'incendie survenu en 2013 du pavillon Colin) et le dynamisme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement - voir graphique ci-contre).

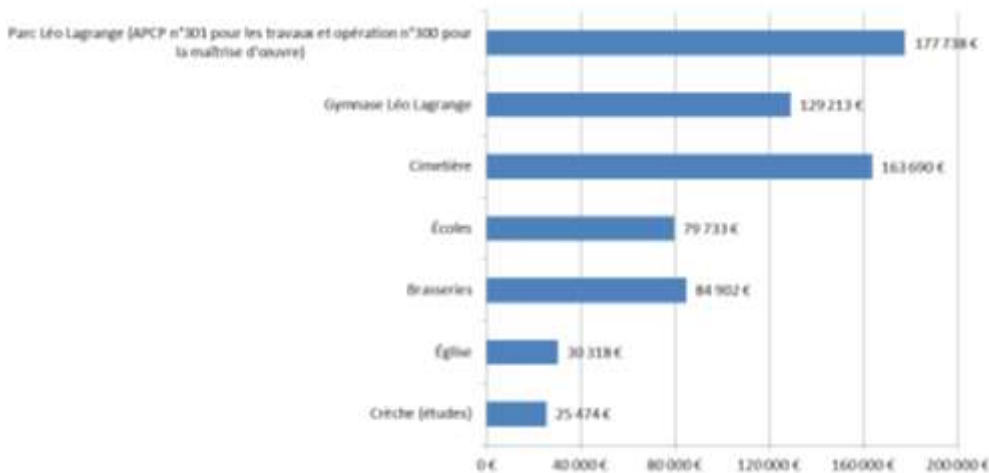
La répartition des dépenses 2018

En 2018, 9,7 M€ ont été dépensés en fonctionnement et 2,8 M€ en investissement. Indépendamment des dépenses qui ne peuvent être ventilées (remboursement des emprunts, dépenses liées à l'administration générale principalement), il est toujours utile de s'intéresser au fléchage opéré au sein des différentes thématiques.



La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018 démontre une grande mobilisation autour de l'éducation, la jeunesse et le cadre de vie. Ces domaines totalisent en effet plus de 4 M€. Comme l'indique le graphique, l'effort communal est également important en matière culturelle, familiale et de solidarité.

L'exercice 2018 révèle que les **dépenses d'équipement ont été plus élevées que la moyenne** constatée dans les communes de la même strate (voir ratios à la page 3 du compte administratif) tandis que les dépenses de fonctionnement restent à un niveau inférieur.



Le lancement des travaux d'aménagement du nouveau parc d'agrément, la réhabilitation du gymnase Léo Lagrange (mise en accessibilité, rénovation des vestiaires et menuiseries) et l'extension du cimetière ont été les chantiers les plus importants de 2018.

Autres données de l'exercice 2018

Outre la préservation favorable des principaux indicateurs financiers et une section de fonctionnement parfaitement maîtrisée (voir les 2 pages précédentes), l'exécution budgétaire 2018 se caractérise également par une hausse des dépenses d'investissement et le lancement de différents projets. L'exercice 2018 met par ailleurs en évidence une attention particulière aux délais de paiement.

Le lancement d'un haut programme d'investissement

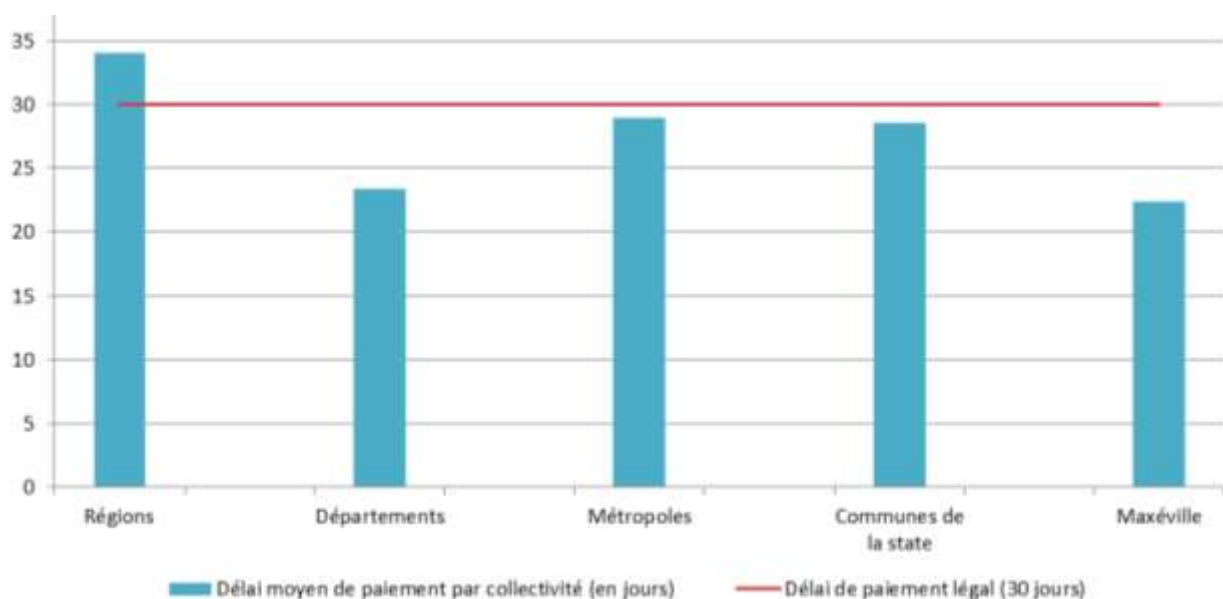
Le programme d'investissement communal a véritablement accéléré au cours de l'exercice 2018.

Avec une progression de **4 %** par rapport au compte administratif 2017, les dépenses d'équipement se sont élevées à **1,6 M€** (voir en page 15).

Des délais de paiement performants

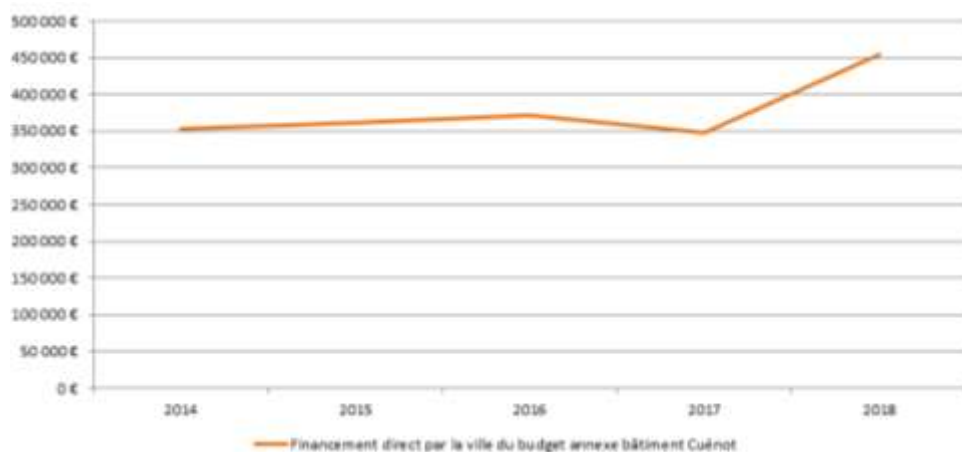
La réduction des délais de paiement constitue un enjeu fort : **enjeu économique** dans la mesure où les retards de paiement peuvent fragiliser les entreprises. **Enjeu d'organisation et d'image** également pour la commune, ses services et ses élus.

En 2018, le délai de paiement moyen de la ville était de **22,4 jours** soit un niveau inférieur au délai légal (30 jours) et la moyenne de la strate (28,6 jours / données DGFIP).



L'impact du budget annexe

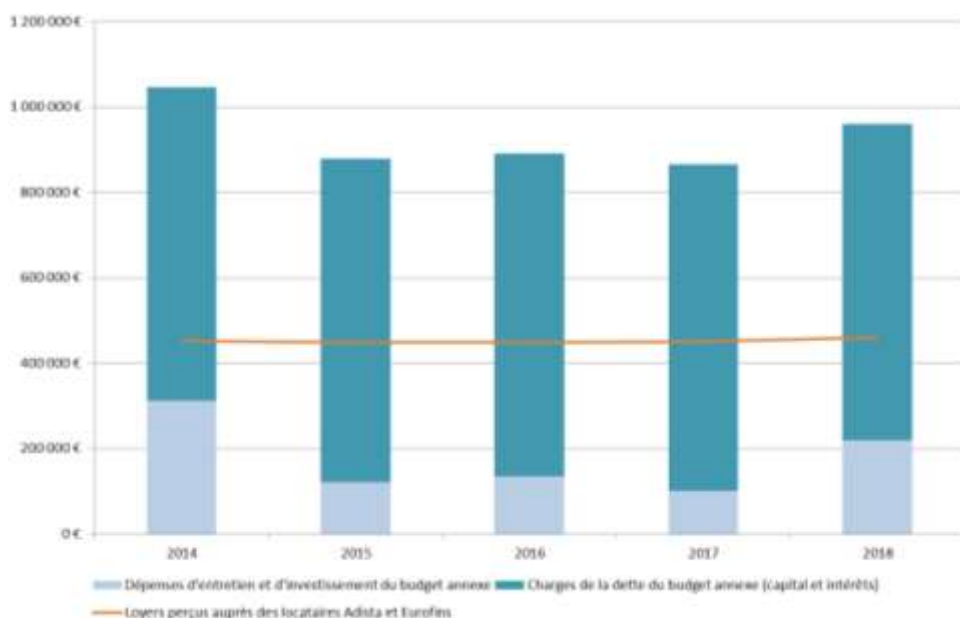
Le budget de la ville a continué à être mobilisé en 2018 avec le versement d'une subvention de 415 500 € destinée à couvrir le déficit du budget annexe et la prise en charge des frais de propriétaire à hauteur de 39 327 €. Sans intervention de la ville, ce budget n'est pas structurellement équilibré en raison d'une trop grande différence entre les recettes perçues auprès des locataires et le montant des charges composées principalement du remboursement de la dette (capital et intérêts).



La participation financière de la ville progresse de **31 %** en 2018 par rapport à l'an passé en raison des travaux visant à sécuriser l'alimentation électrique du bâtiment.

Un budget annexe endetté en déficit constant

Comme le montre le graphique ci-dessous l'essentiel (77 %) des dépenses du budget annexe concerne le remboursement de la dette contractée il y a plusieurs années pour financer les travaux du bâtiment Cuénot. Faute de ressources propres suffisantes pour couvrir ces dépenses, une participation financière de la ville s'avère nécessaire. Depuis 2008, l'aide financière cumulée de la ville s'est élevée à **5 M €**.



En 2018, les loyers versés par les locataires (Adista et Eurofins) n'ont toujours pas couvert le montant annuel des emprunts à rembourser, engendrant ainsi un nouveau déficit structurel à couvrir par une subvention d'équilibre.

L'exécution de la section de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2018 fait ressortir un taux de réalisation de 96 % des crédits réels votés.

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu 2018	Réalisé 2018	Taux d'exécution	Variation CA 17/18
Charges générales	3,48 M€	3,31 M€	95 %	+ 7,5 %
Charges de personnel	4,66 M€	4,60 M€	99 %	- 6,6 %
Gestion courante	1,30 M€	1,19 M€	92 %	- 6,8 %
Intérêts de la dette	224 611 €	207 617 €	92 %	- 11,3 %
Autres	55 944 €	37 091 €	66 %	- 79,2 %
Total	9,74 M€	9,34 M€	96 %	- 3,6 %

Charges générales

La **hausse constatée** s'explique par un **changement d'imputation** de l'assurance statutaire auparavant comptabilisée dans les «charges de personnel». Les charges générales comprennent principalement la gestion des temps péri et extra scolaires, les dépenses d'énergie et l'entretien du patrimoine.

Charges de personnel

Ces dépenses se sont élevées à **4,6 M€** et représentent **près de la moitié** des dépenses réelles de fonctionnement. La **baisse** constatée (- 6,6 %) s'explique en majeure partie par le changement d'imputation souhaité par les services du Trésor.

Charges de gestion courante

Ce **chapitre recule** en raison d'opérations exceptionnelles constatées en 2017 : rattrapage de facturation avec Laxou (répartition des charges), effacement d'une créance détenue par la ville sur l'association Relais, subventions exceptionnelles (Arcades et MJC).

Intérêts de la dette

Les charges financières qui représentent environ 2 % des dépenses de fonctionnement **diminuent de 11 %** par rapport au dernier compte administratif.

Cette baisse s'explique par le non-recours à l'emprunt pour la 4^{ème} année consécutive.

Autres

Les autres dépenses réelles de fonctionnement comprennent principalement les annulations de titres (trop perçus) et les bons d'achat de Noël des Séniors. Le chapitre **diminue** en 2018 de manière conséquente en raison d'une provision exceptionnelle et élevée (150 000 €) réalisée en 2017 pour sécuriser l'emprunt toxique.

Les recettes réelles de fonctionnement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2018 fait ressortir un taux de réalisation de 104 % des crédits réels votés.

Section de fonctionnement

Recettes	Prévu 2018	Réalisé 2018	Taux d'exécution	Variation CA 17/18
Atténuation de charges	16 800 €	20 579 €	123 %	- 95 %
Produit des services	376 626 €	379 180 €	101 %	- 8 %
Impôts et taxes	5,57 M€	5,66 M€	102 %	+ 2,1 %
Dotations	4,69 M€	4,61 M€	98 %	+ 0,1 %
Revenu immeubles	89 705 €	95 710 €	107 %	+ 6,7 %
Produit exceptionnel	199 540 €	575 853 €	289 %	+ 96 %
Total	10,95 M€	11,34 M€	104 %	- 0,1 %

Atténuation

Ce chapitre enregistre les remboursements du CDG des absences d'agents liées aux activités syndicales. Il comptabilisait jusqu'en 2017 les remboursements de salaires par l'assurance statutaire. Suite aux modifications opérées par la DGFIP, ils sont enregistrés en recettes exceptionnelles depuis 2018 d'où la **forte baisse**.

Produit des services

Constitué principalement des redevances versées par les usagers en contrepartie de différents services rendus (restauration scolaire, concession de cimetières, etc), ce chapitre **diminue** en raison de recettes moins dynamiques constatées pour la location de la salle des fêtes, la téléassistance et la régie service aux familles.

Impôts et taxes

Les recettes fiscales représentent 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles **progressent légèrement** grâce aux bases (valeurs locatives cadastrales des biens) qui évoluent en fonction de l'inflation, des nouvelles constructions et l'amélioration des constructions existantes.

Dotations

Entre 2017 et 2018, la DGF versée par l'État a augmenté de 4,2 % (+ 280 143 €). Les autres dotations perçues se sont maintenues au même niveau. La **stabilisation générale** constatée sur le chapitre (+0,1 %) s'explique par la baisse mécanique de la participation laxovienne suite au rattrapage de facturation effectué l'an passé.

Immeubles

Les revenus des immeubles ont **augmenté** d'environ 5 000 euros par rapport à l'an passé grâce à la hausse des loyers versés par l'État dans le cadre de l'occupation du bâtiment occupé actuellement par le Trésor Public. Pour rappel, l'évolution des loyers se fait sur la base de l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires).

Produit exceptionnel

Comme indiqué précédemment, ces recettes enregistrent dorénavant les remboursements de salaires versés par l'assurance statutaire. L'indemnité de 300 000 € perçue dans le cadre du contentieux (incendie du Pavillon Colin) justifie la **hausse** constatée.

L'exécution de la section d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2018 fait ressortir un taux d'utilisation de 76 % des crédits réels votés. Les dépenses d'équipement comprennent les travaux, études et acquisitions de biens durables. Les dépenses financières comprennent quant à elles le remboursement du capital de la dette bancaire, l'adhésion à la SPL « Gestion locale » qui prend le relais du Centre de Gestion pour certaines prestations et le remboursement de subventions trop perçues. Des crédits avaient été par ailleurs inscrits concernant le rachat de l'ancienne Chaufferie des Brasseries mais la signature de l'acte de la cession n'étant pas intervenue en 2018, aucune dépense n'a été exécutée dans ce cadre.

Section d'investissement

Dépenses	Prévu 2018	Réalisé et engagé 2018	Taux d'exécution	Variation CA 17/18
Dépenses d'équipement	2,14 M€	1,59 M€	75 %	+ 4,1 %
Dépenses financières	1,11 M€	874 609 €	79 %	- 0,8 %
Total	3,25 M€	2,47 M€	76 %	+ 2,3 %

Aménagement du nouveau parc

L'aménagement du parc Léo Lagrange a commencé lors du 2nd semestre 2018. Environ **145 000 €** ont ainsi été dépensés dans le cadre de cette opération (APCP n°301), auxquels il convient d'ajouter **30 000 €** de maîtrise d'œuvre (opération n°300).

Gymnase Léo Lagrange

Les investissements de 2018 furent également marqués par les travaux réalisés au gymnase Léo Lagrange s'élevant à **130 000 €**. Pour rappel, l'intervention a consisté à mettre en accessibilité le gymnase. Les vestiaires ont été rénovés par la même occasion.

Extension du cimetière

Dans le cadre de la gestion des sépultures, la ville a procédé en 2018 à l'extension de son cimetière. Le manque crucial de places justifiait cette intervention qui s'est élevée à près de **165 000 €** (travaux et études).

Dette

Le remboursement du capital des emprunts **progressive** de 6 % en 2018 par rapport à 2017 (amortissement progressif) et représente presque 42 % des dépenses réelles d'investissement réalisées (hors engagées).

Autres

Les autres dépenses d'investissement ont porté principalement sur les études de la future crèche (**25 000 €**), les travaux dans les écoles (**80 000 €**), aux Brasseries (**85 000 €**) et à l'Église (**30 000 €**). **70 000 €** ont par ailleurs été dépensés pour rembourser un trop perçu sur la DDU 2012 (vidéosurveillance).

Les recettes réelles d'investissement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2018 fait ressortir un taux de réalisation de 96 % des crédits réels votés. Les recettes réelles d'investissement se composent essentiellement de l'excédent de fonctionnement 2017 partiellement affecté en section d'investissement, du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et des subventions. Pour la 4^{ème} année consécutive, aucun emprunt n'a été mobilisé pour financer le programme d'investissement ce qui explique la forte proportion des ressources propres au sein des recettes de la commune

Section d'investissement

Recettes	Prévu 2018	Réalisé 2018	Taux d'exécution	Variation CA 17/18
Excédent fonct.	1,49 M€	1,49 M€	100 %	+ 1 %
FCTVA et subventions	213 346 €	149 031 €	70 %	+ 31 %
Autres	0 €	3 037 €		
Total	1,71 M€	1,64 M€	96 %	+ 3,2 %

Excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement capitalisé se **stabilise** par rapport à l'an passé (+ 1%) et s'élève à 1,49 M€. Cet excédent tient compte du résultat de fonctionnement 2017 affecté en partie en recettes d'investissement afin de couvrir le besoin de financement constaté.

FCTVA

Le FCTVA nous permet de récupérer une partie de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement de l'année N-2. En 2018, 138 000 € ont été encaissés à ce titre grâce aux investissements réalisés en 2016. Ces recettes **augmentent** de 28 % en raison d'un plus grand dynamisme des investissements.

Subventions

Les subventions perçues sur l'exercice 2018 en investissement ont été peu importantes (7 000 € principalement au titre du FSIL 2016). En revanche, les subventions perçues en section de fonctionnement (DPV) se sont élevées à 140 000 € et ont financé en partie la mise en accessibilité du gymnase Léo Lagrange.

Autres

Les autres recettes réelles d'investissement s'élèvent à environ 3 000 € et correspondent à la restitution du dépôt de garantie par le propriétaire (Wega) du local anciennement occupé par la police municipale situé au 2 rue de la République.

Notes :

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

ville de
Maxéville

The logo for the town of Maxéville is centered at the bottom of the page. It consists of the words "ville de" in a small, grey, sans-serif font positioned above the word "Maxéville". The word "Maxéville" is in a larger, black, sans-serif font. A blue, curved line or swoosh starts under the 'x' and extends to the right, ending under the 'e'.